L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 50
Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Du Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

paraissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Fern (autrefois Seizième) Short et Fern (autrefois Washington.

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No **1018** Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No **1020** Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No **1024** Rue Magnolia.

Cottage Simple No **2219** Rue Sud Liberté

Cottage Double, Nos **3716** et **3718** Rue Laurel,

Entre les rues Penistou et Amélia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr, vs John B. Negrotto et als.

No 72,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 23e jour de mai 1924 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, et deux ordres de la même Cour, dans le même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville, bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Palm, 147 pieds 8 pouces 2 lignes à la rue Short, 87 pieds 11 pouces 2 lignes à la rue Fern, et 279 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne diagonale le côté le plus près de la rue Edinburgh.

2° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville, borné par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh, 111 pieds 10 pouces à la rue Fern, 62 pieds 1 pouce à la rue Short et 279 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Palm.

3° Une certaine portion ou morceau triangulaire de terre, dans le septième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Delord ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin et Pear (autrefois rue Dix-neuvième). Ladite portion de terre mesurant 274 pieds 9 pouces à la rue Delord ou le Chemin Coquillé, 251 pieds 3 pouces 3 lignes à la rue Monroe, 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas.

4° Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Jersey, ou Association, Pemiston et Amélia, désigné comme lot No 5 dans l'Ilet 153, lequel dit lot mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, etc., y appartenant.

Les améliorations comprennent le cottage double de deux chambres et cuisine de chaque côté, et étant connu par les numéros municipaux 3716 et 3718 rue Laurel.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, etc., y appartenant dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet No 326 borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson, désigné par le No 10 le quel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 125 pieds. Les améliorations comprenant le joli cottage simple, avec quatre chambres, cour sur le côté, hangar, etc., portant le No municipal 2219 rue Sud Liberté.

6° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Louret, Calliope et Euphrosine, désignés par les Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 23 pieds de face à la rue Magnolia sur 125 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent la bâtisse à deux étages avec quatre chambres portant le No municipal 1018; la bâtisse à un étage avec allée de côté pour voiture et écurie dans le fond, connue comme le No 1020. Et le cottage élevé avec quatre chambres portant le No municipal 1024 rue Magnolia entre Calliope et Euphrosine. Lot 11 et 12 (portant les Nos municipaux 1024 et 1020 rue Magnolia) avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus ensemble, et lot No 13 (portant le No municipal 1018 rue Magnolia) avec les améliorations qui s'y trouvent sera vendu séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, devant être démontrée par des billets à recevoir de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans de et après la date de l'adjudication avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date desdits billets jusqu'au paiement. Le paiement desdits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1904, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire aux frais des acquéreurs.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. Zach. Spearing, avocat.
26 juin—26—juil 3 10 17 31—août 6

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

LUNDI, 18 JUILLET 1904

Le Contenu du No 518 de la Rue de Chartres.

Consistant en Machines, Outils et Bois de Charpente.

Succession de M. J. Leroy, Jr.

No 73 348—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

LE 18 juillet, en vente au No 518 rue Chartres, la propriété mobilière ci-dessous décrite, en vertu de l'ordre suivant signé par l'Hon. John St Paul, juge, en date le 6 juillet 1904.

ORDRE

Que le petit-fils de Germain Leroy Jr. administrateur en cette affaire, soit autorisé de vendre lui-même ou par l'intermédiaire d'un encanteur quelconque devant être par lui désigné le contenu de la boutique No 518 rue de Chartres, consistant en machines, outils, bois de charpente, etc., plus complètement décrits dans un inventaire en ce jour fait par Chas T. Soniat, notaire, le 9 mai 1904, pour du compliant et en conformité avec la loi.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat.
7 juil—7 10 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPH DAVIS
No 72,542 Cour Civile de District, Division D.

COTTAGE SIMPLE,
1306 rue Lafayette.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI, le 16 août 1904.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge, daté et signé le 8 janvier 1904, et à moi adressé, l'offriral en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits voies, améliorations et dépendances qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Perilliat et Frenet, désignée par le No 5, sur un plan déposé en l'étude de A. Magureau, ancien notaire, en cette ville, lequel dit lot mesurant 17' 9" de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 120' sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Frenet, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Robt J. Maloney, M. E. Neuhauser, Avocats.
12 juil—12 17 24 31—août 7 14 16

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Bourbon et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy, sa femme.

Anatole Gardette et als vs Camille Gatto, un mineur.

No 73 650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR ESCOFFIER & SPEAR—Ricardo J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 3 août 1904, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu en pleine cour le 24 juin 1904, jugement auquel on se réfère pour plus ample description, par l'Honorable John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent pour cause de maladie, la propriété ci après décrite dans l'affaire ci dessus intitulée, à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le carré d'Ilet No 93, borné par les rues Dublin, avenue Carolton, Barthe et Maple (anciennement Seconde), mesurant, d'après le titre 29 pieds, plus ou moins, de face à la rue Dublin, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Barthe et Dublin, et d'après un croquis ou tracé d'arpentage fait par D. E. Seghers, député-voyer, en date du 17 juin 1904, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de la succession de Juliette Hartier, veuve d'Emile Gardette, Senior, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 1er octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts, livre 156, page 142, le 2 octobre 1895.

Les améliorations, comprenant un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques, retiré de la rue, avant quatre chambres, cabinet galerie de devant, cuisine, citerne, lieu d'aisance, hangar, etc., désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passage de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et de vente sans estimation. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant du crédit, accepter la police d'assurance, rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904, et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au lever seulement à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles T. Soniat, avocat.
3 juil—3 10 17 24 31—août 7

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le productif magasin et résidence en coin à deux étages couvert en ardoises Nos 1300 et 1302 rue TOURO, angle de la rue Urquhart.

Et le morceau de chez pour bâtir, contigu.

A L'ENCAN

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Chas. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, le 9 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904, et signé en Cour ouverte le 23me jour de juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières ci après décrites, à savoir—

1° Le désirable magasin et résidence en coin à deux étages, Nos 1300 et 1302 rue Touro, à l'enseigne de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres, hangar, citernes, etc., dans la cour, plus complètement décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon, connu comme lot A, d'après un arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 21 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur et façade de 90 pieds à la rue Urquhart.

2° Le morceau de chez à bâtir contigu décrit comme un certain lot de terre, et désigné par la lettre B, sur le susdit plan d'arpentage situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon. Ledit lot B mesurant d'après cela 20 pieds de face à la rue Touro, la même largeur dans le fond par une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A et est une partie d'un lot autrefois connu comme lot No 2.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 10 17 24 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Capitalistes et Spéculateurs.

La Splendide Propriété Commerciale en Briques à Trois Etages

Avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville avec bâtisse "L" dans le fond, comme connue les Nos 310 à 314 Passage de la Bourse à proximité de la rue du Canal, et à la nouvelle Maison de Cour et Bâtisses Publiques de $1,000,000

In re John Friedrich et al vs les mineurs Friedrich

No 73,763—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans cette ville, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vente et conformément à un jugement et ordre rendu en cour ouverte le 22me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 23me jour de juin 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District Div. B pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur décrites à savoir: Le magasin substantiel en briques à trois étages avec grande mansarde centralement situé Nos 613 et 615 rue Bienville, avec bâtisse "L" dans le fond, Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse plus complètement décrits comme suit à savoir:

1° Tout et particulièrement ce certain lot de terre ensemble avec la bâtisse en briques et autres améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé se trouvant et étant dans la rue Bienville, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, inclusant le corridor en commun comme il est indiqué sur un plan fait par L. Sargi, le 10me jour de mars 1845, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, comme plan No 104, sur une profondeur de 81 pieds plus ou moins, étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 3 avril 1845, et enregistré dans le livre des transferts 38 fol 191 et 2ème une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant situées dans cette ville, dans l'Ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Bienville, Chartres et Conti, et mesurant 48 pieds 2 pouces de face au Passage de la Bourse par 49 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure anglaise, d'après le plan 298, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Ladite portion de terre est connue de la manière suivante: Nos 67 68 et 69, et étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Théodore Seghers, ancien notaire, le 7 mai A. D. 1867, et enregistrée dans le livre des transferts 75, folio 124.

Le magasin en briques à trois étages avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville ayant vaste magasin et corridor au rez-de-chaussée, avec de vastes appartements au-dessus et était connu autrefois comme la Salle Colisée et est bien installée pour Club ou pour autre objet commercial. La bâtisse en briques Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse est occupée par l'imprimerie Philippe, sous un bail expirant le 30 avril 1906.

Ces splendides propriétés commerciales seront offertes en bloc et présentent une occasion pour placement d'une grande promesse spéculative, étant sur la route directe de la rue du Canal, et à un ilet seulement de la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1,000,000. Il sera de fait situés dans le centre commercial de cette ville et elles ne peuvent manquer de toujours être permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. La balance, s'il y en a, en un crédit de un an et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication publique jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ou toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 7 9

VENTE POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES

Ventes de Propriétés Foncières

POUR

TAXES D'ETAT

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Cinquième District, Paroisse d'Orléans.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Cinquième District, paroisse d'Orléans, 415 rue Patterson.

Nouvelle-Orléans, 15 juin 1904.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane le vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 16ème jour de Juillet 1904, et continuant de jour en jour, jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans dans un d'assurer la collection des taxes accessoires dans l'année 1903, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31me jour de Décembre 1903, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec toutes dépens.

Les noms dudit contribuables délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux, d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières accordées à chacun d'eux devant être offertes en vente sont comme suit, à savoir:

BAROTH, Mlle MARIE—
Taxe d'Etat de 1903.....$1 50
Taxe de levée, district d'Orléans..... 25
Total.....$1 75

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Miro, Roche, Diana et Leo Armas, désigné comme les No 13 dans l'Ilet No 187, mesurant 34 pieds de face à la rue Leo Armas sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

BRADLEY ALEXANDER—
Taxe d'Etat de 1903.....75c
Taxe de levée, district d'Orléans..... 15c
Total.....90c

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nle Orléans, dans Louisburg, adjugeant la plantation Trépagnier, désigné comme lot No 15 dans Folio No 150, mesurant 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

VAN BUREN, M—
Taxe d'Etat de 1903.....$3 00
Taxe de levée, district d'Orléans..... 60
Total.....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, vendu par A. Camus, borné par le Chemin Public et terres de Marais, désigné comme lot No 49 dans Folio No 140, mesurant 45 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

VAN BUREN JAMES—
Taxe d'Etat de 1903.....$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans..... 30
Total.....$2 10

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans vendu par A. Camus, borné par le Chemin public et terres de Marais, désigné comme lot No 48 dans Folio No 140, mesurant 45 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

DUDOUSATT, LAURENT M—
Taxe d'Etat de 1903.....$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans..... 30
Total.....$2 10

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans vendu par A. Camus, borné par le Chemin public et terres de Marais, désigné comme lot No 48 dans Folio No 140, mesurant 45 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

JONES, MARY—
Taxe d'Etat de 1903.....$3 60
Taxe de levée, district d'Orléans..... 50
Total.....$4 10

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nle Orléans dans l'Ilet borné par la Nouvelle Avenue Broadway, les rues Newton et Diana, désigné comme lot No 12 dans l'Ilet No 184, mesurant 32 pieds de face à la rue Newton sur 120 pieds de profondeur.

PATTERSON, Mme RD.—
Taxe d'Etat de 1903.....$ 3 00
Taxe de levée, district d'Orléans..... 60
Total.....$ 3 60

Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, vendus par A. Camus, borné par le Chemin Public et terres de Marais, désignés comme lots Nos 24 et 25 dans Folio No 140, mesurant chacun 90 pieds sur 170 pieds de profondeur.

THOMAS JAMES—
Taxe d'Etat de 1904.....75c
Taxe de levée district d'Orléans..... 15c
Total.....85c

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans Louisburg, adjugeant la plantation Trépagnier, désigné comme lot No 35 dans Folio No 151 mesurant 40 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

TOUSNO Succ. J. B.—
Taxe d'Etat de 1903.....$2 40
Taxe de levée, district d'Orléans..... 40
Total.....$2 80

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les avenues Pacifique, Elmire les rues Alix et Elise, désigné comme lot No 15 dans l'Ilet No 78 mesurant 32 pieds de face à la rue Elmire sur 125 pieds de profondeur.

Au jour et à l'endroit susdits pour la vente je vendrai toutes parties du chemin des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs d'Etat, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété je vendrai tout de suite, et sans autre délai la plus faible partie de ladite propriété appartenant au débiteur à un acquéreur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, en conformité contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée à quelque moment que ce soit dans le courant d'une année en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens et les pénalités.

THOMAS FOSTER,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Cinquième District, paroisse d'Orléans.
15 juin—15 22 29—juillet 6 13 16

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Cinquième District.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Cinquième District, Paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, 15 juin 1904.

Conformément à la section 83 de l'acte No 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans le Cinquième District, paroisse d'Orléans, sur lesquelles n'auraient pas été acquittés les taxes de l'année 1903, que j'en commencerai la vente à la porte de la Maison de Cour, SAMEDI, le 16 Juillet 1904, à 11 heures A. M. et que membre de portions de ces propriétés désignantes sont mentionnant annoncées dans ce journal et continueront à l'être conformément à la loi préparatoire à ladite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont priés d'en prendre avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

THOMAS FOSTER,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Cinquième District, Paroisse d'Orléans.
15 juin—15 22 29—juillet 6 13 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Slater.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 72 682 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pourquoi le compte final présenté par Mme Slater, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Albert Voorhies, avocat.
16 juin—16 20 26

Succession de Henry F. Heston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,806—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et ne peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julie Heston, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. Lastrapes, avocat.
16 juin—16 20 26

Succession de Frank Giefers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,097—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont et ne peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Jane Giefers et Miss Theresa Giefers Lota, exécutrices testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Lastrapes, avocat.
16 juin—16 20 26

Succession de Celine Jahvans.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 69,331—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Anne B. Bradley, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. K. Forman, avocat.
13 juil—13 17 22

Succession de Mary T Theaire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73 446—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anne B. Bradley, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond, Jr., avocat.
14 juil—14 18 22

Succession de Mme Florence Bradley Hunter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,273—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Anne B. Bradley, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. K. Forman, avocat.
13 juil—13 17 22

Succession de Mary T Theaire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73 446—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anne B. Bradley, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond, Jr., avocat.
14 juil—14 18 22

Succession de Julius John H. et Josephine Ware

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 69,921—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Siegel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.
12 juil—12 16 21

Succession de Mme Nancy Robinson, veuve de —— Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,918—Division E—Attendu que Nancy Robinson, femme de Maurice Cancer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Nancy Robinson, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—10 juil—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE,

No 2326 Rue Derbigny

A L'ENCAN

Succession de Robert William Dunn.

No 73 433—Division D—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Hon. Chas. John St. Paul, siégeant, ledit ordre daté et signé ce 11 juillet 1904, adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 11 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, Port, les avenues Claiborne et Lafayette, désigné par le numéro Dix, sur un plan par C. Usona Lewis, député voyer de ville, daté le 14me jour de mars 1896, et mesurant trente deux pieds sur pouces et sept lignes (32 6 7'') de face à la rue Derbigny et s'avançant entre lignes droites deux pouces et une ligne (116' 2' 1'') de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres. La maison est retirée derrière une jolie barrière en piquets et dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., d'un état plan.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire.

WILL J. MORGAN
Encanteur, bureau No 331 rue Carondelet.
Walter L. Gleason, avocat
13 juil—13 17 24 31—août 7 14

Avis aux créanciers

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire du Receveur de la Chas. J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,722, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par M. F. Hollander, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.—E. Howard McCaleb, Edward McCaleb, Jr., avocats.
10 juil—10 14 19

Téléphones—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités désirables.

Bureau 683 Place Commerciale
Rue Levee